Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-1129062026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	1
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /
Était absent excusé : Monsieur Anthony CADET

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

11–29/06/2026 : Demande de subvention au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) : Aménagement d'un espace public d'intérêt général entre la maison de santé et la boulangerie

Le Conseil municipal de la commune de Neulliac,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Neulliac d'améliorer le cadre de vie, l'accessibilité et la sécurité des usagers au sein du bourg ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un espace public d'intérêt général situé entre la maison de santé et la boulangerie, destiné à améliorer la qualité des cheminements, la convivialité de cet espace et les conditions d'accueil des habitants et visiteurs ;

CONSIDÉRANT que cette opération répond aux besoins de la population et s'inscrit dans une démarche de valorisation du centre-bourg ;

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel de l'opération, arrêté comme suit :

- Aménagement de l'espace public : **179 119,87 € HT** dont :
  - Eclairage : 22 275,00 € HT
  - Maçonnerie (création de murets) : 69 489,69 € HT
  - Empierrement, Revêtement, bordures et pavages : 41 140,88 € HT
  - Réseaux d'eaux pluviales : 29 208,30 € HT
  - Réseaux souples : 17 006,00 € HT

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260629-1129062026-DE

CONSIDÉRANT l'intérêt général que présente cette opération pour la commune et ses administrés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1er : D'approuver le projet d'aménagement d'un espace public d'intérêt général situé entre la maison de santé et la boulangerie, pour un montant prévisionnel total de **179 119,87 € HT**.

Article 2 : De solliciter une subvention au titre du **Programme de Solidarité Territoriale (PST)** afin de contribuer au financement de cette opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL